

RCS : ST NAZAIRE

Code greffe : 4402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST NAZAIRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00556

Numéro SIREN : 830 249 462

Nom ou dénomination : @ D Anglais

Ce dépôt a été enregistré le 24/10/2019 sous le numéro de dépôt 4892

@ D ANGLAIS

Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros

**Siège social : 19, avenue du Pouligou
44380 PORNICHER**

830 249 462 RCS SAINT-NAZAIRE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 3 DECEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit,
Le trois décembre,
A 10 heures,

Les associés de la société @ D ANGLAIS se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 19, avenue du Pouligou 44380 PORNICHER, sur convocation verbale du Président, tous les associés étant présents et ayant donné leur accord.

Sont présents :

- Monsieur Frédéric DEHAME, titulaire de 15000 actions en pleine propriété,
- Société @DVALORIA, représentée aux présentes par sa Gérante, Madame Anne DEHAME, titulaire de 5000 actions en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 20000 actions sur les 20000 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric DEHAME, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Anne DEHAME est désignée comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes,
- Pouvoirs en vue des formalités

1

MD

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que la Société dépassait à la clôture de l'exercice clos le 31 août 2018 deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes, décide de nommer :

La **Société ATLANTIQUE AUDIT**,
Société par actions simplifiée au capital de 12 000 €,
Dont le siège social est situé 2-4 rue de l'Etoile du Matin, Aprolis 2, 44600 SAINT-NAZAIRE,
Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 351 824 164 RCS SAINT-NAZAIRE,

En qualité de Commissaire aux Comptes pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2023.

La société **ATLANTIQUE AUDIT** a fait savoir par avance accepter la présente mission et qu'il n'existait aucune incompatibilité à l'exercice de ces fonctions,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

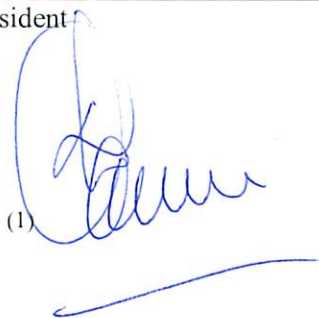
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Frédéric DEHAME

Président

(1) 

Madame Anne DEHAME

Représentant la société @ DVALORIA
Secrétaire

